Commune de
CASTRES-GIRONDE
Plan Local d'Urbanisme
PLAN DE ZONAGE

Plan 2 — 4

zoom sur le bourg

prescrit par délibération du Conseil Municipal du 4/12/2008

arrêté par délibération du Conseil Municipal le 26/06/2012

approuvé par délibération Conseil Municipal le 17/06/2013

publié le

N

Echelle : 1/2000 °

agence LE GOFF
Environnement
Architecture
Urbanisme

78 rue Judaïque
33000 BORDEAUX

05 56 52 82 18

Environnement Architecture Urbanisme

Société Rivière Environnement
32 rue du Prêche
33130 BEGLES

LEGENDE

Limite de zone

CS sp : CSsp : Zone de construction sous conditions spéciales pour le fonctionnement des services publics de 35 m de large de part et d'autre de l'acqueduc de Budos en application de l'article R.123-11b du code de l'urbanisme

Secteur avec orientation d'aménagement et de programmation

1AU* 3 Secteur où s'applique une servitude de logement locatif (art. L123-1-5 16° du code de l'urbanisme)

Emplacements Réservés *(n° de renvoi au tableau ci-contre)*

Espaces Boisés Classés en application du L.130.1 du code de l'urbanisme, arbre isolé ou espace boisé

Terrain cultivé situé en zone urbaine à protéger et inconstructible (L.123-1-5 9°)

Eléments de patrimoine paysager protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme *(n° de renvoi au rapport de présentation)*

Eléments de patrimoine bâti protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme *(n° de renvoi au rapport de présentation : "...b" pour les bâtiments et constructions ; "...p" pour les puits)*

Murets protégés au titre du L.123-1-5 7° du code de l'urbanisme *(n° de renvoi au rapport de présentation : "...m")*

Plantations à réaliser

Zone inondable : périmètre donné à titre indicatif (se reporter au *Plan de Prévention des Risques d'Inondation*, document approuvé par arrêté préfectoral du 24 octobre 2005)

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation des opérations	Collectivité ou services publics bénéficiaires
	VOIRIE	
R1	Dérivation (voie 30 km/h) et cheminement sécurisé piétons et cyclistes	Commune ou Département
R2	Aménagement d'une aire de stationnement et d'un cheminement sécurisé piétons et cyclistes, en liaison avec les terrains de sport	Commune
R3	Création d'une voie piétonne pour relier le nord du lotissement de Savis et l'arrêt de bus pour le collège	Commune
R4	Création d'une voie de liaison entre le nord et le sud du lotissement de Savis (Allée de l'Airial)	Commune
R5	Aménagement du carrefour pour l'amélioration de la circulation et de la sécurité (route de Nadon)	Commune
R6	Elargissement du chemin du Moulin	Commune
	EQUIPEMENTS PUBLICS	
1	Aménagement d'un espace vert à usage associatif	Commune
2	Création d'un bassin pour la gestion du pluvial	Commune
3	Préservation des vignes au lieu-dit L'Hôpital ; aménagement d'un cheminement doux ; amélioration de la sécurité de la route de Pommarède (amélioration de la visibilité dans le virage) ; gestion du pluvial.	Commune
4	Aménagement dune noue pour la gestion du pluvial	Commune
5	Création d'une aire de sédentarisation des gens du voyage	Commune

Garonne
Ng
UB
Ng
A
UB
UC
UA
UB
UC
UB
UE
UB
UC
UB
UC
UE
UY
A
Nf
2AUg
1AUf
2AUa*
CS sp
R1
R2
R5
Aqueduc de Budos
Chemin de fer de Bordeaux à Sète
Route de Nadon
GASSIOT
FEDESCLAUX
NADON
JACQUET-EST
JACQUET-OUEST
LE BOURG
CHEYNEAU
LE PRION
L'HOPITAL
RAILLON
GUILLON
FERRANDE